



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports par eau

Question écrite n° 71265

## Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la localisation de la future Agence européenne de sécurité maritime. Elle lui rappelle que le sommet européen de Laeken en Belgique qui devait choisir le lieu d'implantation de l'AESM n'a pas arrêté son choix, repoussant cette décision lors d'un prochain conseil. Elle lui indique que le département du Finistère, situé au carrefour des routes maritimes entre l'Atlantique et la Manche, est au coeur du périmètre des catastrophes majeures des dernières décennies (Olympic Bravery, Amoco Cadiz, Erika...), sans compter les multiples accidents ou avaries au large de la Bretagne occidentale qui font peser de lourdes menaces sur ses côtes et son environnement. Elle lui rappelle que le Finistère, compte tenu de son pôle d'excellence dans le domaine de la recherche et de la lutte antipollution, a tout naturellement vocation à jouer un rôle pivot dans la constitution d'une telle politique européenne et pour accueillir cette future agence. Elle lui demande en conséquence la position du Gouvernement sur cette question et les décisions qu'il entend prendre pour assurer et renforcer la position du Finistère dans les domaines concernés sur la scène européenne et internationale.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71265

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 décembre 2001, page 7482